



LA DETTE DU QUÉBEC

**Recommandations du
Conseil du patronat du Québec**

Consultations prébudgétaires publiques

2 février 2006

Recommandations du Conseil du patronat du Québec
aux consultations prébudgétaires publiques
« La dette du Québec »

- 1- Les entreprises membres du Conseil du patronat du Québec (CPQ) accordent une place prioritaire à l'objectif de la réduction de la dette¹.
- 2- Cet objectif devient d'autant plus pressant que le vieillissement prématuré de la population québécoise entraînera des augmentations importantes au chapitre des dépenses publiques, notamment en matière de santé et de services sociaux. Le vieillissement de la population créera également des problèmes sur le plan des revenus des gouvernements puisque les revenus des retraités sont généralement inférieurs à ceux des personnes actives sur le marché du travail. Par ailleurs, comme c'est au Québec où le fardeau de la dette est le plus élevé au Canada, le service de la dette accentue la précarité de l'équilibre fiscal menacé par la hausse prévisible des taux d'intérêts.
- 3- Dans ce contexte, le CPQ soutient le gouvernement du Québec dans sa recherche de solutions viables permettant de réduire la dette du Québec en pourcentage du PIB et en valeur absolue dans un horizon réaliste.
- 4- Malheureusement, il n'y a pas de solution facile ni de recette miracle pour réduire l'endettement du gouvernement. La réduction de la dette exige une stratégie composée de plusieurs éléments s'attaquant aux sources du problème, soit le déséquilibre entre les revenus et les dépenses.
- 5- C'est pourquoi l'adoption d'une loi ne nous semble pas la voie la plus prometteuse pour nous attaquer à la dette. Malgré une loi contraignant le gouvernement à l'équilibre budgétaire, adoptée en 1996, de nombreuses énergies créatrices ont été déployées pour démontrer qu'elle était respectée alors que, dans les faits, la dette continuait d'augmenter.
- 6- Nous privilégions l'adoption d'une **stratégie de réduction de la dette**. Cette dernière devrait prendre acte de l'état de la conjoncture économique. En effet, les éléments de la stratégie seront différents selon que l'économie est en croissance soutenue, qu'elle stagne ou, encore, qu'elle amorce un ralentissement. En d'autres mots, la stratégie ne pourra pas ignorer les effets macroéconomiques qu'elle peut générer, et qui peuvent soutenir ou anéantir tout effort de réduction de la dette.

¹ Nos consultations annuelles indiquent que la réduction de la dette se classe en deuxième position dans les priorités d'action souhaitées pour le gouvernement du Québec. Celle qui vient en premier, sur douze choix possibles, est accordée au contrôle des dépenses.

7- Une stratégie de réduction de la dette pourrait prévoir les éléments suivants :

- Une **réserve de prudence financière** dans le budget qui a pour effet de viser un surplus budgétaire, lequel sera affecté en partie ou en totalité à la réduction de la dette à la fin de la période budgétaire. C'est la stratégie que Paul Martin a adoptée alors qu'il était ministre des Finances. Cette stratégie a le mérite de limiter la hausse des dépenses lors de l'adoption du budget.
- Une **révision de la structure fiscale** des particuliers et des entreprises de manière à la rendre plus efficace. Une structure fiscale plus efficace encourage la croissance et peut être poursuivie tout en préservant l'équité fiscale. L'implantation de ces changements pourrait se faire graduellement.
- Les **principes suivants sous-tendent une fiscalité orientée sur la prospérité** :
 - Ne pas taxer l'investissement (par exemple, un plan d'abolition de la taxe sur le capital);
 - Taxer davantage la consommation et moins l'épargne (par exemple, augmenter la TVQ pour certains biens de luxe et réduire l'impôt sur le revenu);
 - Une fiscalité qui repose davantage sur la tarification (par exemple, abolir l'interfinancement des tarifs d'électricité, augmenter les droits de scolarité, autoroutes et ponts payants, etc.);
 - Une fiscalité qui récompense davantage le travail (par exemple, réduire les taux marginaux de taxation élevés).
- La stratégie pourrait également prévoir la **création d'un fonds** qui récolterait des contributions spéciales à l'effort de réduction de la dette. Mais la création d'un tel fonds constitue un artefact dont le **principal effet est d'ordre pédagogique**. En effet, les revenus tirés d'une tarification accrue de l'électricité, accumulés dans un fonds, produisent le même effet budgétaire s'ils sont versés à titre de revenus dans le Fonds consolidé du Québec, sauf que l'augmentation des tarifs sera, peut-être, politiquement plus acceptable si elle est versée dans un fonds parce qu'elle vise un objectif partagé.
- **L'adoption de partenariats public-privé (PPP)** pour les nouveaux investissements dans les infrastructures collectives.
- Le gouvernement pourrait également penser vendre certains actifs. Par exemple, la privatisation de la SAQ pourrait être envisagée. Les données disponibles indiquent que le gouvernement pourrait retirer 230 millions de dollars de cette vente, sans compter l'achalandage² tout en continuant de retirer des revenus provenant des droits et taxes sur les vins et spiritueux.

² PETKANTCHIN, Valentin. *Le monopole de la Société des alcools du Québec est-il toujours justifié?*, (Les cahiers de l'Institut économique de Montréal, Collection « Réglementation »), Institut économique de Montréal, octobre 2005.